



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2025, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 08 Janvier 2025. Son présent à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE et NATHALIE DENAULT, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PHILIPPE OUELLET et DAVE HÉRAULT

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Mandat à la firme d'avocat DEVEAU Dufour Mottet requête en accréditation
 - 5.2. Couverture cellulaire
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRAVAUX PUBLICS**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
14. **AUTRES**
15. **VARIA**
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constatation du quorum, madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-01-001

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Gaétan Graveline
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
<i>Responsable : Aréna</i>			
<i>Comité : Consultatif en urbanisme</i>			
PHILIPPE OUELLET			
<i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i>			• Carnaval
<i>Responsable des Parcs et Aréna</i>			
GAËTAN GRAVELINE			
<i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i>			
<i>Comité : consultatif en urbanisme</i>			
<i>Chute Coulonge</i>			
DEBBIE LAPORTE			
<i>Responsable du OH et Parcs</i>			
<i>Comité : Ressources Humaines</i>			
NATHALIE DENAULT			
<i>Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile</i>			
LISE A. ROMAIN			
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i>			
<i>Comité : Ressources humaines</i>			
NAOMIE RIVET			
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 DÉCEMBRE 2024
2025-01-002

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance de procès-verbaux de la séance du 4 et 10 décembre 2024 ;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter les procès-verbaux de la séance du 4 décembre avec modification au point 12.2 après modification et vérification par la comptable la taxe foncières générale de 075\$/100\$ à 0.72\$/100\$
10 décembre 2024 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 MANDAT À LA FIRME D'AVOCAT DEVEAU DUFOUR MOTTET
REQUÊTE EN ACCRÉDITATION**

2025-01-003

ATTENDU QUE le dossier 1396090 nécessite un accompagnement juridique dans le cadre de la requête en accréditation

CONSIDÉRANT QUE l'importance de protéger les intérêts de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge dans ce dossier

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu à l'unanimité

DE mandater la firme DEVEAU Dufour Mottet pour nous représenter et conseiller la municipalité du Village de Fort-Coulonge dans le dossier 1396090 en lien avec la requête en accréditation. D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à signer tout document requis pour officialiser ce mandat de transmettre à la firme tous documents renseignements nécessaire pour le traitement de ce dossier

ADOPTÉE

5.2 COUVERTURE CELLULAIRE

2025-01-004

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :
D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLIQUE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2024

2024-01-004

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 111 459,64 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	29 586,51	\$
Opérations courantes payées	30 190,01	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	51 683,12	\$
Total	111 459,64	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5e jour du mois de février 2025

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. AUTRES

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-01-005

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».